

La Direction a initié un projet de simplification des règles. Elle a présenté une proposition qui repose sur deux accords distincts : l'un concerne l'**Assistance Technique (AT)** et l'autre traite des **Missions de durée inférieure ou égale à 3 mois**.

## ASSISTANCE TECHNIQUE : CLARIFIER SANS PERDRE

### Points de négociation :

- **Une seule règle pour tous.**
- **Maintien des primes : 4,5% (Non-Cadres) et 18% (Cadres). C'est un acquis que nous validons.**
- **Définition et Éligibilité Claires, non interprétables** pour garantir une application juste et équitable.
- **Remplacement de la Prime ECA** : La CFE-CGC a demandé un **chiffrage précis** des pertes potentielles pour les salariés et une **simulation précise de différents scénarios** pour le nouveau forfait de déplacement journalier (allant de 45€ à 90€) qui remplacera la Prime ECA. Nous veillerons à ce que ce nouveau forfait couvre réellement les frais engagés et ne soit pas une perte sèche pour le salarié.

## MISSIONS ≤ 3 MOIS

### Points de négociation :

1. **Étendre l'application de la prime ECA** aux missions spécifiques suivantes :
  - Vols d'essai
  - Missions d'Instruction
  - Missions d'Enquête Accident
2. **Maintien** du forfait de **41h30**, tel que défini auparavant, pour toutes les missions
3. **Suppression du Complément Mission** : Pour la CFE-CGC un déplacement professionnel est une contrainte personnelle forte qui doit être compensée.

La **CFE-CGC** a aussi demandé pour les deux accords une prime exceptionnelle, pour les missions si le délai de prévenance n'est pas respecté.

**Prochaine étape : Nouvelle séance de négociation le 19 février.**  
**Nous restons mobilisés pour que chaque mission soit valorisée à sa juste valeur.**